

# Ecole la Mare Detmont

2, rue Alphonse Allais

77330 OZOIR-LA-FERRIERE

---

## 1<sup>er</sup> CONSEIL D'ECOLE

Mardi 10 Novembre 2020

En visioconférence de 18H30 à 20H30

---

Début de la séance à 18H30

### **PRESENTS :**

Mme MAHIEU, Directrice

Mme Camille DUCHATEAU, Mme graziella GALLIOT, Mme Nelly PERETTI, Mme Armelle RABIER, enseignantes

Mme GOKOUL, conseillère municipale

Mme Julie LESCURE, Mme Fanny HERNANDEZ, Mme Ophélie ALBERT, représentants parents d'élèves

« Les Petits Loups de la Brèche »

M. Guillaume Proust, Mme Véronique LALO, représentants « Parents d'élèves Indépendants de la Brèche aux Loups »

Mme Lydie HENNEQUIN, DDEN

### **ABSENT(E)S EXCUSE(E)S :**

Mr JC POCHET, Inspecteur de l'Education Nationale

Mme COQUINOS, enseignante, en arrêt maladie

## **I.Modalités du fonctionnement du CE**

### **a) Présentation des divers membres du CE et du rôle de chacun**

Mme Hennequin, DDEN a précisé sa fonction qui s'étend à toutes les questions relatives à l'environnement scolaire. Elle fait appel à la participation accrue des différents partenaires éducatifs (enseignants, parents d'élèves, collectivités locales, associations complémentaires de l'enseignement public).

La pédagogie reste du ressort exclusif des enseignants.

## **b) Organisation du compte-rendu**

Le compte-rendu sera rédigé en alternance par la Directrice ou l'une des deux associations représentées, représentants PE indépendants de la Brèche / représentants les P'tits loups de la Brèche.

- transmission à chacun des membres pour ajouts ou précisions éventuelles
- validation par la Directrice et envoi à l'IEN et à La Mairie du compte-rendu final. Puis diffusion aux parents.

## **c) Résultats des élections**

**Les élections des représentants** de parents d'élèves ont eu lieu **le vendredi 9 Octobre 2020**.

Cette année, le vote s'effectuait **uniquement par correspondance** suite à la décision prise à l'unanimité lors du CE du mois de Juin.

Sur **251** parents inscrits, **131** se sont exprimés lors de ces élections.

Soit un taux de participation de **52,19%** (contre 43,53% l'année précédente) avec **25** votes nuls.

A l'issue de ce vote, deux listes de représentants ont été élues :

- Les P'tits Loups de la Brèche avec 3 sièges titulaires et 3 suppléants
- Les PE Indépendants de la Brèche aux Loups avec 2 Sièges titulaires et 2 suppléants

## **II.FONCTIONNEMENT D E L'ECOLE**

### **a) Effectifs**

Cette année l'école compte **138** élèves

- **41** élèves en Petite Section
- **53** élèves en Moyenne Section
- **44** élèves en Grande Section

**La répartition des élèves** est la suivante :

- 27 élèves en classe de Petite Section chez Mme Isabelle MAHIEU
- 26 élèves en classe de Petits (14) / Moyens chez Mme Nelly PERETTI (12)
- 28 élèves en classe de Moyens chez Mme Graziella GALLIOT
- 28 élèves dans la classe de Moyens/Grands de Mme Camille DUCHATEAU
- 29 élèves dans la classe de GS de Mme Armelle RABIER

### **b) Structure pédagogique**

L'équipe pédagogique de l'école comprend 6 enseignantes (5 classes + décharge de Mme Mahieu) auxquelles viennent s'ajouter 4 ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles).

Deux nouvelles enseignantes, Mme PERETTI et Mme DUCHATEAU ont rejoint l'équipe suite au départ à la retraite de Mme Defebvre et au départ de Mr Letang dans une autre école.

Cette année, l'équipe des ATSEM est restée la même que l'année dernière mais avec la mise en place d'un roulement à chaque période.

#### **c) APC**

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) sont un dispositif d'accompagnement qui complète les enseignements obligatoires. Les élèves peuvent en bénéficier afin de travailler une compétence ou pour prendre de l'assurance dans le cadre de petits groupes de 5 ou 6 maximum.

Les enseignants proposent cette prise en charge aux parents qui sont en droit de refuser la participation de leur enfant. Les enfants participants sont réévalués à chaque période.

La même organisation que les années précédentes a été reconduite à savoir deux séances par semaine le lundi et le jeudi de 16H20 à 17H pendant une période définie du 14/09/2020 au 14/06/2021 soit un total de 36 heures.

Les semaines précédents les vacances, les APC n'ont lieu que le lundi ou pas du tout car les enfants sont souvent fatigués en fin de période. Les parents doivent bien prendre connaissance des dates inscrites sur la fiche.

#### **d) AESH**

Les AESH, assistante de vie scolaire ont pour mission d'accompagner les élèves en situation de handicap ou présentant des troubles du comportement. Elles assurent la favorisation de l'autonomie de l'enfant, sa sécurité et l'aident à entrer dans les apprentissages tout en prenant soin de ne pas se substituer à lui et toujours sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant.

Un enfant ne peut être accompagné d'une AESH que dans le cadre d'un rattachement à la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

A ce jour, l'école dispose d'une AVS, Mme Cécile DUPUY qui travaille également auprès d'enfants scolarisés en élémentaire. Elle s'occupe d'un enfant de la classe de MS de Mme PERETTI à raison de 6H30 par semaine car la notification de la MDPH ne comporte plus de quotité horaire malgré une nécessité d'attention soutenue pour l'ensemble de la journée. Un encadrement sur le temps du midi est stipulé et devrait être organisé par la Mairie.

#### **e) COLLATION ET ANNIVERSAIRES**

La collation matinale à l'école n'a pas de caractère obligatoire. Elle ne doit en aucun cas remplacer le petit déjeuner du matin.

Elle est distribuée par les enseignants qui le souhaitent et constituée de lait ou d'eau la plupart du temps. Elle peut également comporter une dégustation d'aliments dans le cadre de la semaine du goût par exemple.

Dans le cadre de la protection de l'environnement, des gourdes ont été demandées dans chaque classe avec un nettoyage demandé aux familles une fois par semaine.

Les anniversaires quant à eux, sont fêtés une fois par mois. L'école s'occupe de fournir les gâteaux pour des raisons sanitaires et d'allergie ou ils peuvent également être réalisés lors des ateliers cuisine. Les parents des enfants concernés peuvent apporter des boissons et des bonbons mous.

A cette occasion, l'école a choisi d'offrir un petit cadeau à chaque enfant en fonction de leur niveau (pâte à modeler, puzzle, dominos ...)

#### **f) BIBLIOTHEQUE**

En raison de la crise sanitaire et du protocole sanitaire, les créneaux de bibliothèque, une fois par semaine n'ont pour l'instant pas pu être mis en place.

Les enfants disposent de bibliothèque de classe avec des livres variés et renouvelés régulièrement mis à leur disposition.

#### **g) SORTIES ET SPECTACLES**

Comme cela est le cas chaque année, nous égrainons l'année de moments festifs et d'évènements.

En raison du contexte actuel, nous ne pouvons savoir si tous les projets pourront être menés à terme et aboutir.

Un premier spectacle est prévu le JEUDI 19 novembre 2020.

Il s'agit du spectacle ABRACADABULLES qui avait été reporté l'an dernier.

Afin de garantir la sécurité des enfants et d'éviter au maximum les brassages, il y aura 2 représentations pour 3 classes puis 4 ensuite car comme prévu, les grands inviteront les CP qui n'avaient pas pu assister au spectacle l'année dernière. Les enfants ne seront pas mélangés mais resteront par groupes classes.

Nous essaierons de faire venir un autre spectacle à l'école dans le courant de l'année.

Pour la dernière période, l'équipe envisage de retravailler sur le thème du cirque et notre sortie (prévue l'année dernière et reportée) devrait avoir lieu le 4 mai 2020.

Journée au cirque FRANCONI avec ateliers cirque le matin et spectacle l'après-midi.

#### **h) Projet de Noël et de fin d'année**

La venue du Père-Noël à l'école, organisée chaque année par le Syndicat d'initiative sera sûrement compromise en raison du contexte sanitaire.

Pour le **spectacle de Noël** offert chaque année par la Municipalité, il ne peut être maintenu dans le cadre de la crise sanitaire et du plan Vigipirate renforcé.

L'équipe enseignante avait prévu de convier les parents à **une exposition de Noël** pour un « Noël blanc parsemé d'or et d'argent » le Mardi 15 Décembre

Cette exposition ne pourra être présentée aux parents. Cependant, les réalisations des enfants seront accrochées dans l'école pour illuminer ce Noël particulier et les enfants rapporteront à la maison leurs productions de Noël comme chaque année. Des photos seront prises pour que les parents puissent également voir le travail effectué au sein des différentes classes.

A l'heure actuelle, il est impossible de savoir si **un projet de fin d'année comme une kermesse** pourra être envisagé.

#### **i) Organisation du dortoir**

Dans le cadre de la loi Blanquer, tous les enfants dès leurs 3 ans doivent être présents à l'école en journée complète.

Seuls quelques enfants de PS (5) ont eu une demande d'aménagement du temps scolaire accordée par l'Inspecteur jusqu'aux vacances de la Toussaint ou jusqu'à leur date d'anniversaire pour les enfants de fin d'année.

Les enfants sont couchés et encadrés par des ATSEM et toujours sous la vigilance de leurs enseignantes. Ils sont regroupés par classe pour des raisons d'organisation et dans le cadre du protocole sanitaire. Ils ont chacun leur lit et les distanciations sont respectées. La literie est changée une fois par semaine ou en cas de nécessité (accident urinaire, présence de poux ...)

#### **j) Site d'école**

Comme annoncé lors des réunions de classe en début d'année, nous allons pouvoir mettre en place après accord de notre Inspecteur, le site « Toute mon année.com » qui permettra aux parents d'avoir un œil à l'intérieur de la classe, de découvrir des activités ou des moments festifs qui s'y dérouleront. Ce site sera sécurisé avec un code d'accès pour les parents qui devront au préalable avoir signé une charte d'utilisation de l'espace numérique et une autorisation du droit à l'image.

### **III.APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR**

Voté à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil d'Ecole

### **IV.TRAVAUX, MATERIEL ET INVESTISSEMENTS**

#### **a) Budget fournitures Mairie**

La Municipalité alloue un budget de 31 euros par enfant pour les fournitures scolaires et le fonctionnement des classes.

#### **b) Petits travaux**

Des demandes essentiellement pour des problèmes électriques avec une bonne réactivité des services techniques.

Des étagères ont été installées dans les classes de Mme DUCHATEAU et PERETTI, comme elles le souhaitaient.

Les fuites de la toiture au-dessus de la classe de Mme GALLIOT ont été réparées durant l'été et une gouttière a été installée au niveau du porche d'entrée de la salle de motricité.

Dans le cadre du protocole sanitaire, un distributeur de papier à usage unique a été rajouté dans les sanitaires des enfants.

La Directrice remercie les services techniques et la Municipalité pour leurs interventions.

### **c) Demande de gros travaux**

- Pour la 8<sup>ème</sup> année, l'équipe enseignantes et les représentants de parents d'élèves demandent à ce que soient installés des lavabos dans les classes 3 et 4. Cette demande est réitérée pour des raisons de sécurité et d'hygiène, accentuée par la crise sanitaire avec des enfants qui ne doivent pas se croiser dans les couloirs et se laver les mains à plusieurs reprises dans la journée en plus des ateliers mis en place par les enseignantes.
- La demande de réfection du sol autour des arbres est renouvelée pour les arbres mais aussi pour les risques de chute et de blessures que les trous entraînent chez les enfants.
- Une vérification des sols dans les classes, les parties communes et le bureau de la directrice est nécessaire en particulier par rapport à la présence d'amiante. Un nouveau contrôle est demandé ainsi qu'un autre pour la qualité de l'air.  
Les représentants de parents d'élèves demandent l'accès au dossier technique sur ces deux points.
- Le porche de l'entrée côté pompiers a besoin d'être traité et repeint ainsi que la grosse fissure sur le mur extérieur de l'école.

Pour tous ces points, une réunion avec plusieurs services de la Mairie doit avoir lieu le 19/11/2020 afin d'organiser les travaux et le budget. Le dossier amiante et qualité de l'air devraient également être étudiés dans le cadre de cette réunion.

Les Associations de parents d'élèves ainsi que la directrice demandent l'accès à un compte-rendu de cette réunion Mairie censée préciser et ordonnancer les travaux majeurs dans l'établissement scolaire.

### **d) Travaux liés au PPMS**

Dans le cadre du PPMS, la pose d'alarme visuels et sonores a été réalisée et la police municipale s'est déplacée pour en indiquer le fonctionnement à la directrice.

Les parents d'élèves, comme les enseignants, déplorent l'emplacement des indicateurs d'alerte à l'extérieur des classes.

Par contre, des demandes restent encore en attente :

- Remplacement des volets roulants dans le bureau de la directrice (cellule de crise en cas de PPMS)
- Pose de films occultants sur les portes des classes et à l'entrée de l'école (côté pompiers) qui donne directement sur la voie publique.

#### **e) Réception des investissements 2019/2020**

L'école a reçu les investissements pour lesquels elle avait émis des souhaits.

- 1 gros coussin de gym
- 1 poutre d'équilibre
- 1 escalier à marches
- 1 parcours de 5 pneus pour la cour de récréation
- La commande des deux paniers de basket pour la cour est en attente

La Directrice remercie la Municipalité pour l'achat de tout ce matériel qui correspond à un budget de (947 euros) au bénéfice des enfants

#### **f) Commandes investissements 2020 / 2021**

L'équipe enseignante a émis des souhaits pour le budget investissement de cette année.

- 3 bancs sans dossier
- 3 vélos mixtes pour les plus grands
- 1 meuble d'activités 15 bacs pour l'aménagement de la classe de Mme PERETTI
- 1 classeur métal à clapets pour le bureau de la directrice

## **V. SECURITE**

### **a) Exercice évacuation incendie**

Le 1<sup>er</sup> exercice sécurité incendie a eu lieu le : 28 Septembre 2020

Il s'est déroulé dans de bonnes conditions sans panique même des plus petits et l'école maternelle a été évacuée en 1mn33s.

### **b) Plan Vigipirate**

Le plan Vigipirate a été mis en œuvre et chacun est tenu de respecter strictement les consignes émises au niveau gouvernemental.

Suite aux derniers attentats, nous sommes passés en alerte maximum.

Personnel de l'Education nationale ou travaillant au sein de l'école, parents, élèves doivent prendre

connaissance des consignes de sécurité et les respecter afin d'améliorer le niveau de sécurité de l'école.

- Eviter les attroupements devant l'école
- Venir chercher son enfant à 1 personne par famille
- Se soumettre au contrôle d'identité ou de sac lorsqu'on vous le demande
- Se garer correctement dans les places de stationnement prévues à cet effet et ne jamais stationner devant les grilles de l'école

### **c) PPMS**

Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté), est un plan de sécurité civile mis en place dans les établissements accueillants du public et en particulier les écoles en cas d'alerte à une catastrophe comme un incendie, une inondation, un accident chimique ou un attentat.

L'école doit être aménagée en fonction de ce PPMS et le personnel et les enfants formés à réagir et à se confiner. L'alerte est déclenchée par des signaux lumineux ou vocaux en fonction des cas.

Des exercices d'entraînement ont lieu chaque année en présence de la police municipale et des représentants de parents d'élèves. Les enfants reçoivent toujours des consignes adaptées à leur âge.

Le 1<sup>er</sup> Exercice PPMS attentat devait avoir lieu avant les vacances de Noël mais est provisoirement repoussé en raison du climat déjà très anxiogène. Un conseil des maîtres est programmé afin de former l'ensemble de l'équipe en cas de mise en place du PPMS.

Un mot sera également mis dans les cahiers de liaison afin d'informer les parents sur la marche à suivre en cas de déclenchement du PPMS.

### **d) PROTOCOLE SANITAIRE**

Depuis la rentrée du 2 Novembre 2020, l'école a dû s'adapter au nouveau protocole sanitaire national de référence sur le même mode que ce qui avait été mis en place au printemps après le 1<sup>er</sup> confinement.

- Aménagement au sein de l'école et aux abords de l'école
- Limitation des brassages
- Apprentissage du respect des gestes barrières
- Echelonnement des entrées et des sorties et répartition sur deux lieux différents
- Récréation par groupe de 2 classes séparés dans la cour
- Nettoyage et désinfection des locaux et des équipements accentués

Un agent municipal est présent tous les jours sur la pause du midi pour l'entretien renforcé des sanitaires, des poignées de porte ...

- Pas d'intervention ponctuelle de parents au sein des classes

Les thèmes de gestion des conflits, des émotions et de l'acceptation des différences sont abordés par les enseignants dans le cadre des programmes de l'école maternelle



## **VI) PROJET D'ECOLE**

L'équipe continue à travailler sur les 3 axes qui ont été choisis

- **Axe vivre ensemble** : travail poursuivi autour de la politesse, de la verbalisation des conflits, ateliers théâtre ou marionnettes, constitution d'une malle lecture sur ces thèmes, jeux de société
- Autour de **la découverte scientifique** : mise en place d'un classeur sciences qui suivra votre enfant sur ses 3 années en maternelle
- **Axe du développement du sens artistique** avec des coins musées dans les classes

## **VII. ASSOCIATION SCOLAIRE**

L'Association scolaire, la Mare aux Trésors gère l'argent de l'école et a pour but de développer les actions éducatives et les projets au sein de l'école.

C'est une Association de Loi 1901.

L'Assemblée générale à laquelle ont été conviés tous les parents s'est tenue le : 5 Octobre 2020

Tous les parents ont pu prendre connaissance du bilan financier par l'intermédiaire des cahiers de correspondance.

Ses revenus proviennent des dons des parents, d'une subvention de la Mairie, de dons des associations de parents, de la vente des photos et des actions menées par l'équipe éducative ou les parents d'élèves.

Un appel de fond pour l'année en cours a été fait auprès des parents pour l'année scolaire en cours.

L'association les Petits Loups de la Brèche a prévu de faire un don de 100 euros à l'école pour l'achat d'un lecteur DVD compatible avec la TV actuelle ainsi que pour l'achat de DVD instructifs( reportages, documentaires animaliers ...)

La Directrice remercie l'association « Les petits loups de la Brèche » pour ce don au profit des enfants.

## **VIII. ORGANISATION DU 2<sup>ème</sup> CE**

Le prochain Conseil d'Ecole est fixé au **Mardi 16 Mars 2020 à 18H30**.

Les modalités seront précisées ultérieurement en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Fin de la séance à 20H30.